Informations de base

2012/2512(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Iran et son programme nucléaire **Subject** 6.10.03 Contrôle des armements, non-prolifération nucléaire 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Iran	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3142	2012-01-23

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/01/2012	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
01/02/2012	Débat en plénière		
02/02/2012	Décision du Parlement	T7-0024/2012	Résumé
02/02/2012	Résultat du vote au parlement		
02/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B7-0017/2012	25/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0018/2012	25/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0019/2012	25/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0020/2012	25/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0041/2012	25/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0042/2012	25/01/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0024/2012	02/02/2012	Résumé

Résolution sur l'Iran et son programme nucléaire

2012/2512(RSP) - 23/01/2012

Le Conseil a débattu du programme nucléaire iranien a adopté des **conclusions** sur ce sujet. Il a exprimé une nouvelle fois la préoccupation profonde et croissante que ce programme lui inspire.

Face à la persistance et au refus de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'AIEA pour répondre aux inquiétudes concernant son programme nucléaire, le Conseil a arrêté **des mesures restrictives supplémentaires** dans le secteur de l'énergie (y compris un embargo progressif sur les importations dans l'UE de pétrole brut iranien), dans le secteur financier et dans le secteur des transports. Il a aussi procédé à l'inscription, sur les listes des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives, de nouvelles personnes et entités, notamment contrôlées par le Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC).

Le Conseil a réaffirmé que l'UE était déterminée à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, tout en insistant sur le fait que les mesures restrictives ne visaient pas le peuple iranien. Il a réaffirmé que l'objectif de l'UE reste de parvenir à **un règlement global durable** qui permette d'instaurer la confiance de la communauté internationale dans la **nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien**, dans le respect des droits légitimes de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au TNP.

Le Conseil a invité l'Iran à répondre de manière positive à l'offre de négociations de fond qui lui a été présentée dans la lettre du 21 octobre 2011 de la Haute Représentante.

Résolution sur l'Iran et son programme nucléaire

2012/2512(RSP) - 02/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Iran et son programme nucléaire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement réaffirme que **les risques de prolifération du programme nucléaire iranien continuent de préoccuper vivement l'Union européenne** et se dit profondément préoccupé par l'annonce, dans le rapport de l'AIEA, que, selon des informations crédibles, «l'Iran a exécuté des activités qui ont trait à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif». Les députés déplorent l'accélération, par l'Iran, des opérations d'enrichissement qu'il a mises en œuvre en violation de six résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils invitent à nouveau l'Iran à **mettre un terme à la mise au point de la technologie d'enrichissement**, qui va bien au-delà des besoins liés à la sécurité de l'approvisionnement en combustible à des fins civiles.

Les autorités iraniennes sont invitées à **respecter les obligations qui incombent à l'Iran en vertu du TNP** et à coopérer pleinement avec l'AIEA sur tous les problèmes en suspens, notamment ceux qui suscitent des inquiétudes quant à de possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien.

La résolution rappelle que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne sont convenus de **mesures restrictives supplémentaires** à l'encontre de l'Iran dans le secteur de l'énergie (y compris un embargo progressif sur les importations de pétrole brut iranien dans l'Union), dans le secteur financier, (y compris contre la Banque centrale d'Iran), et dans le secteur des transports, ainsi que de nouvelles restrictions aux exportations portant notamment sur l'or et des biens et technologies sensibles à double usage.

Le Parlement soutient ces mesures ainsi que les sanctions supplémentaires prises à l'encontre de personnes et d'entités, dont plusieurs sont contrôlées par le Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Il reconnaît que des sanctions et **des mesures diplomatiques pourraient contribuer à convaincre le gouvernement iranien d'accepter et de respecter les résolutions des Nations unies**, ce qui éviterait une nouvelle escalade. Il demande toutefois **que les sanctions soient ciblées** et n'exercent principalement leurs effets que sur les élites responsables des régimes répressifs ou criminels en réduisant le plus possible les répercussions défavorables sur la population civile.

La résolution condamne avec vigueur la menace brandie par l'Iran d'une fermeture du détroit d'Ormuz tout en invitant les autorités iraniennes **à ne pas bloquer le détroit d'Ormuz**. Elle condamne également l'attaque de l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran le 29 novembre 2011.

Le Parlement réaffirme la position de longue date de l'Union selon laquelle les problèmes en suspens avec l'Iran concernant son programme nucléaire doivent être réglés pacifiquement et qu'il n'existe **pas de solution militaire au conflit**. Il soutient dès lors le Conseil dans sa détermination à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, et souscrit à l'objectif de l'Union européenne de parvenir à un **règlement global durable**.

Les députés reconnaissent que le dialogue et la coopération avec la **Turquie** peuvent jouer un rôle important pour parvenir à un règlement. Ils regrettent aussi le **refus persistant de la Chine et de la Russie** de soutenir les sanctions contre l'Iran au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et invitent la Russie à cesser d'aider l'Iran dans son développement nucléaire tant que ce pays ne respectera pas intégralement les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes des Nations unies.